



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9513
27 novembre 1969

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 27 NOVEMBRE 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SENEGAL

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le 25 novembre 1969, entre 11 h 30 et 12 h 35, l'armée régulière portugaise, de la base de Bégène, a bombardé le village de Samine, situé dans la région sud du Sénégal, en Casamance.

Vingt tirs d'obus sur le village de Samine, ont provoqué un mort et huit blessés graves. Un bâtiment de la gendarmerie sénégalaise de Samine a été atteint et deux maisons ont été entièrement détruites dans le même village.

Les identités des victimes sont les suivantes :

Mort : Bineta Mendy, 26 ans, mariée, un enfant.

Blessés : 1. - Aramba Sonkou Konaté, âgée de 14 ans, célibataire;

2. - Foulé Danfa, 25 ans, mariée, deux enfants;

3. - Bouraïma Bodian, 70 ans;

4. - Kadidatou Bê, 26 ans, mariée, sans enfant;

5. - Alfous Seynou Touré, 1 an;

6. - Gnima Seydi, 40 ans;

7. - Moussa Signaté, 11 ans, élève;

8. - Gnanguéry Camara, 40 ans.

A la suite de ces bombardements, plusieurs villageois ont dû quitter leurs habitations.

Ce n'est pas la première fois que l'armée régulière portugaise attaque des citoyens sénégalais et viole délibérément le territoire national sénégalais.

Mais, devant les pertes accrues de vies humaines et les destructions des biens des populations de la région, le Gouvernement du Sénégal se voit, aujourd'hui, obligé de saisir le Conseil de sécurité pour dénoncer la politique de provocations systématiques des autorités portugaises.

En conséquence, je vous prie, au nom de mon gouvernement, de bien vouloir réunir, dans les meilleurs délais, le Conseil de sécurité pour examiner cette question.

Veuillez agréer, etc.

L'ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Ibrahima BOYE

